



BULLETIN D'ADHESION 2020

ENTREPRISE :

- Raison sociale :
- Secteur d'activité :
- Statut :
- Numéro de registre du commerce :
- Numéro de compte contribuable :
- Dernier chiffre d'affaire :
- Entreprise tout ou partie française : OUI NON (rayer la mention inutile)
- Entreprise d'une autre nationalité : (préciser laquelle)

- Nom du Dirigeant(e) :
- Courriel Dirigeant(e) :
- Adresse géographique :

- Adresse postale :
- Téléphone :
- Fax :

ACTIVITE :

- Description sommaire de l'activité :

PREOCCUPATIONS :

Je souhaiterais que les problématiques suivantes relatives aux PME-PMI fassent l'objet d'une étude :

Je suis prêt(e) à participer à des groupes de réflexion sur les sujets suivants :

ENGAGEMENT ASSOCIATIF :

Je suis prêt(e) à accorder la ou les facilités suivantes aux membres de l'association sur présentation de leur carte d'adhésion à jour de cotisation :

ADHESION **OU RENOUVELLEMENT**

Je déclare adhérer pour un an au Cercle Français d'Affaires de Côte d'Ivoire (CFA-CI) comme :

Cocher la case correspondant à votre situation

Membre actif : personne physique française ou personne morale gérée tout ou partie par un(e) français(e) implantée en Côte d'Ivoire, qui ont adhéré aux présents statuts et qui se sont acquittées de leur droit d'adhésion.

Membre associé : personne physique ou morale ne remplissant pas les conditions requises pour le statut « actif »

Je règle, pour la première année, mon droit d'adhésion de 50 000 XOF.

Je règle ma cotisation annuelle sur la base de mon dernier chiffre d'affaires :

Membres de droit et Membres associés (cocher la case correspondant à votre situation):

60 000 XOF par an pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à cent cinquante millions de francs CFA.

90 000 XOF par an pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes supérieur à cent cinquante millions de francs CFA et inférieur ou égal à cinq cent millions francs CFA.

175 000 XOF par an pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes supérieur à cinq cent millions de francs CFA et inférieur ou égal à huit cent millions de francs CFA.

250 000 XOF par an pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes supérieur à huit cent millions de francs CFA.

Mon mode de paiement est le suivant (cocher la case correspondant à votre choix) :

Espèces

Chèque libellé à l'ordre de « CFA-CI »

ORANGE MONEY sur le 48 82 78 17 (téléphonez à ce numéro avant d'effectuer l'opération et majorez le montant à régler de celui des frais)

Date et Lieu :

Signature :